

# Demande d'allègement – master de spécialisation

Matricule étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date limite de dépôt : **31 octobre**

Par dérogation aux dispositions de l'article 100 du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013, les étudiants peuvent choisir avant le 31 octobre d'alléger leur programme d'activités. Ce programme modifié est établi en concertation avec le jury et peut comprendre des activités spécifiques de remédiation.

Procédure : Ce formulaire doit, en premier lieu, être validé par le président de jury de votre master de spécialisation et ensuite déposé dans la boîte aux lettres du secrétariat.

Les formulaires qui n'auront pas été validés par le président du jury ne seront pas examinés.

Les étudiants de master de spécialisation **ne peuvent pas** utiliser le formulaire d'allègement en ligne destiné aux étudiants de bachelier et de master.

Toute demande d'allègement **doit** être accompagnée d'un justificatif officiel daté de moins de trois mois **SAUF** si vous êtes officiellement inscrit en double cursus à l'ULB (unique cas où la demande ne doit pas être justifiée). Les formulaires incomplets ne seront pas examinés.

## À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Faculté : .....

Programme pour lequel l'allègement est demandé : .....

.....

Motifs de l'allègement :

- Motifs professionnels
- Motifs académiques (uniquement double inscription ou programme complémentaire)
- Motifs sociaux
- Motifs médicaux
- Etudiant à besoin spécifique (EBS)

Date : .....

**Signature de l'étudiant**

